

FAIRE VISER UN CERTIFICAT D'ORIGINE

€ COÛT

Consulter la rubrique modalités pratiques ci-dessus



CONTACT

Formalités INTERNATIONALES

05 55 45 16 06

formalites-internationales@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

- Satisfaire aux exigences douanières ou commerciales (dans le cas d'ouverture de crédits documentaires, contrats...) en conformité avec la réglementation européenne
- Faciliter les démarches des entreprises à l'exportation



PUBLIC

Entreprises qui exportent définitivement des marchandises hors UE



PRESTATIONS

Le certificat sert à **prouver l'origine des marchandises** et atteste qu'elles sont originaires de l'Union Européenne, ou, sur justificatifs, d'un pays tiers.

Le formulaire utilisé par les exportateurs français est un modèle commun à l'ensemble des états de l'Union Européenne.

Après rédaction par l'entreprise, le certificat d'origine est visé par le service formalités internationales de la **CCI de Limoges et de la Haute-Vienne qui vous apporte l'accompagnement suivant :**

- Informations et conseils sur la réglementation du pays de destination
- Traitement par un interlocuteur dédié à vos dossiers, spécialistes en formalités internationales
- Vérification et visas des documents



MODALITÉS PRATIQUES

Sur place ou en ligne

[Consulter les tarifs](#)



LES +

Interlocuteur dédié

Accompagnement « expert »

Simplification avec la [déclaration en ligne GEFI](#) (Gestion Electronique des Formalités Internationales)